



## **Conseil d'administration du CCAS Compte rendu de la Séance du 30 septembre 2021**

---

L'an deux mille vingt et un, le trente septembre, à 14h, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de CARMAUX se sont réunis à la Mairie Annexe, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOUSQUET, Maire, Président du Conseil d'Administration du CCAS.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Jean-Louis BOUSQUET, Gilbert BESOMBES, Yveline BLAVIER, Christiane CASTIELLO, Josiane CATHALA, Monique DELERIS, Nicole GEHAN, Pierre ROBERT, Michel TRESSIERES

**ÉTAIENT EXCUSÉS :** Saïda FAKIR, Cécile GALLOIS, Marie-Ange PUECH, Saliha SLIMANI (procuration donnée à M. Robert), Laëtitia SOKPOLI

**ONT ÉGALEMENT ASSISTÉ :** Régine ANCEL, Audrey CAVAILLES, Fabrice MONCERET

**DATE DE CONVOCATION :** 24 septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 14 (démission de Josiane CAYRE)

Membres présents : 9

Nombre de votants : 10

---

### **Ordre du jour :**

Approbation des comptes rendus des séances du Conseil d'Administration du 18 mars 2021 et du 14 avril 2021.

### **Affaires financières :**

- 1 : CCAS - Admission en non-valeur
- 2 : CCAS - Virement de crédits n°1 /2021
- 3 : Rapport d'activité, budgétaire et financier de la Résidence du Bosc 2020
- 4 : Compte de gestion 2020 de la Résidence du Bosc (pas délibéré/oubli/à prévoir séance prochaine)
- 5 : E.R.R.D. (Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses) 2020 de la Résidence du Bosc
- 6 : Affectation de résultats 2020 de la Résidence du Bosc
- 7 : E.P.R.D. (Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses) 2021 Résidence du Bosc
- 8 : Tarifs de la Résidence du Bosc.

### **Questions Diverses.**

---

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

M. le Président ouvre la séance en invitant l'assemblée à approuver les comptes rendus des séances du Conseil d'Administration du 18 mars 2021 et du 14 avril 2021.

Les deux comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

---

M. Pierre ROBERT demande à prendre la parole et s'adresse à M. le Président pour déclarer qu'il n'a pas respecté le règlement en ce qui concerne les délais de transmission des documents (qui sont nombreux cette fois-ci) aux administrés en ce qui concerne les affaires à délibérer aujourd'hui pour la Résidence du Bosc. Une transmission vingt-quatre heures avant la séance ne suffit pas pour prendre connaissance de tous les éléments.

M. Fabrice MONCERET affirme que si les documents ont été transmis aux administrés en retard, c'est parce qu'il n'a pu les fournir avant. En effet, en pleine période de réformes, de refonte des calendriers et de crise sanitaire, la charge de travail a été très importante et M. Fabrice MONCERET insiste pour affirmer que c'est la réalité de la situation, qu'il est le seul responsable de cette transmission de documents hors délais et présente ses excuses auprès des membres du Conseil d'Administration pour ce retard.

---

**CCAS - ADMISSION EN NON-VALEUR**  
**(Frais de portage de repas à domicile)**

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que Monsieur le Trésorier de Carmaux a transmis un état des créances irrécouvrables d'un montant de 190,45 €. Il s'agit de factures de portage de repas datant de 2013 pour un bénéficiaire décédé.

Le comptable a fait toutes les diligences s'y rapportant et précise qu'il n'a pu recouvrer les sommes concernées.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité l'admission en non-valeur de 190,45 euros.**

---

**CCAS**  
**VIREMENT DE CREDITS N° 1 / 2021 SUR ARTICLES BUDGÉTAIRES**  
**BUDGET CCAS 2021**

Suite à l'admission en non-valeur de 190,45 euros non prévue sur le BP 2021, Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de procéder à un ajustement de crédits d'un chapitre à un autre en dépenses de fonctionnement de la manière suivante:

Chapitre 011 : Charges à caractère général :

**60623-5234 : Bons d'achats Alimentation** - 190.45 €

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante :

**6541-02 : Admission en non-valeur** 190.45 €

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce virement de crédits.**

---

**EHPAD RÉSIDENCE DU BOSC**  
**État des résultats de recettes et de dépenses (ERRD) 2020**  
 (rapport d'activité, budgétaire et financier 2020, tableaux ERRD et compte administratif ci-joints)

M. Fabrice MONCERET et Mme Audrey CAVAILLES, présentent le Rapport d'activité, budgétaire et financier 2020 de la Résidence du Bosc. M. MONCERET évoque notamment le taux d'occupation de l'EHPAD qui a été conforme aux prévisions pour l'année 2020 et il commente en détail tous les chiffres relevés dans le rapport.

En ce qui concerne les motifs d'absentéisme du personnel, M. Pierre ROBERT demande des précisions sur le motif : « événements familiaux ». M. MONCERET indique qu'il s'agit des absences pour cause d'enfants malades.

...

Les charges de personnel sont en hausse alors que les ressources sont limitées. L'absentéisme ne doit pas être subi comme une fatalité et au contraire, il faut agir pour le réduire grâce aux actions de prévention et à la formation.

D'une manière générale, les EHPAD sont plus particulièrement touchés par les problèmes d'absentéisme du fait de la réalisation de gestes répétitifs et du vieillissement de la population active. M. MONCERET va présenter au Comité Technique une nouvelle phase de formation qui devrait démarrer prochainement.

M. Pierre ROBERT demande si des fonds de réserve peuvent être utilisés pour financer cet absentéisme. M. MONCERET répond que non.

Mme Josiane CATHALA demande si les familles font remonter ce type de difficultés auprès des financeurs pour obtenir davantage de dotations au bénéfice des EHPAD. M. Fabrice MONCERET répond que le modèle de financement des EHPAD est en cours d'évolution. A l'avenir, le Département devrait se recentrer sur le financement du maintien à domicile. Des transferts de financement sont en cours entre le Département et l'Agence Régionale de Santé, en particulier concernant le financement de la Dépendance. Concernant la dotation du forfait soins versée par l'ARS, elle est calculée sur la base d'une équation de tarification qui dépend exclusivement des critères suivants :

- la capacité totale de l'Etablissement
- le GMP de l'établissement (niveau global de dépendance)
- le PMP de l'établissement (niveau de la charge en soin)
- la valorisation du point

Calcul 1 = calcul du GMPS (groupe iso-ressources moyen pondéré soins) = GMP + (2,59 x PMP)  
 GMP = Gir Moyen pondéré (traduit le niveau de dépendance moyen de l'ensemble des résidents)  
 PMP = Pathos Moyen pondéré (sert à mesurer le niveau de soins nécessaires pour la prise en charge des polypathologies des résidents)

Calcul de la dotation soin = GMPS x capacité de l'EHPAD x valeur du point  
 Le PMP et le GMP sont réévalués tous les 5 ans en moyenne.

Cette règle est identique pour tous les EHPAD.

Un autre système de calcul va être mis en place dans le cadre du CPOM qui va rajouter d'autres contraintes avec des objectifs en terme de qualité. Pour bien préparer ce dossier dont les enjeux sont importants, il a été nécessaire de faire appel à un médecin externe puisque la Résidence du Bosc n'a toujours pas pu recruter un médecin coordonnateur depuis deux ans. L'EHPAD est confronté comme beaucoup de structures à la problématique de désertification médicale (manque de remplacement des médecins partant en retraite, défaut d'attractivité, etc...) et de tension forte sur les ressources existantes.

M. le Président précise que ce dossier important (CPOM) a dû être traité en priorité par M. MONCERET, ce qui explique le retard pris notamment pour les autres affaires à présenter ce jour en séance.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2020, le Compte Administratif 2020 et l'ERRD 2020 de la Résidence du Bosc.  
 Monsieur le Président ne prend pas part au vote.**

**EHPAD RESIDENCE DU BOSC**  
**AFFECTATION DE RESULTATS 2020**

Monsieur le Président fait observer que le Compte Administratif 2020 laisse apparaître :

- **Un excédent de fonctionnement de 83 940.29€, décomposé comme suit :**

Excédent hébergement	+133 775.70 €
Déficit dépendance	- 126 614.68 €
Excédent soins	+76 779.26 €

- **Un déficit d'investissement de 159 428.72 €.**

**Monsieur le Président propose les affectations suivantes :**

Sections hébergement

Compte 1068631: Réserve de compensation des déficits : + 133 775.70 €

Section dépendance et soins :

Compte 11932 report à nouveau déficitaire N+2 : - 49 835.42€

**Section investissement** : - 159 428.72 €

Excédent d'investissement reporté année N+1 :

Compte 001 Excédent reporté..... + 111 258.12 €.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette affectation.**

---

**EHPAD RÉSIDENCE DU BOSC**  
**État des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) 2021**  
 (tableaux EPRD et budget exécutoire ci-joints)

M. Fabrice MONCERET rappelle que l'EPRD est évalué en fonction d'un niveau de recettes à atteindre qui vont induire des dépenses à répartir. A cette période de l'année, les notifications des financeurs (Conseil Départemental et Agence Régionale de Santé) ont déjà été reçues et les ajustements ont pu être faits mais il y a d'ici la fin de l'année des éléments exceptionnels qui devraient se rajouter (crédits non reconductibles) et qui nécessiteront des correctifs (modification des recettes). L'inquiétude se porte sur l'impossibilité de réaliser le taux d'activité prévu à 98%, des compensations pour limiter cette perte de recettes sont en cours d'arbitrage.

M. Pierre ROBERT demande quelle est la situation actuelle par rapport au Covid. M. Fabrice MONCERET précise que le taux d'activité est revenu à la normale aujourd'hui mais les contraintes liées à la gestion de la crise sanitaire et l'absentéisme ont rendu impossible la réalisation du taux d'occupation prévisionnel et un déficit risque d'apparaître en 2021 ; d'autant plus que des primes et des revalorisations de salaire ont dû également être engagés dans le même temps.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité l'Etat des Prévisions de recettes et de dépenses 2021 et le budget exécutoire 2021 de la Résidence du Bosc.**

**EHPAD RESIDENCE DU BOSC**  
**PRIX DE JOURNÉE HEBERGEMENT - ANNEE 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité les prix de journée indiqués ci-dessous fixés par le Département du Tarn et applicables au 1er juillet 2021 :

**EHPAD :**

**Chambre simple :**

Niveau de dépendance	Hébergement	Dépendance Tronc commun	Dépendance Compensable Par APA	P J GLOBAL
GIR 1 - 2	56.27	5.96	15.81	78.04
GIR 3 - 4	56.27	5.96	7.87	70.10
GIR 5 - 6	56.27	5.96		62.23

**HEBERGEMENT TEMPORAIRE :**

**Chambre simple :**

Niveau de dépendance	Hébergement	Dépendance Tronc commun	Dépendance compensable par APA	P J GLOBAL
GIR 1 - 2	63.79	5.96	15.81	85.56
GIR 3 - 4	63.79	5.96	7.87	77.62
GIR 5 - 6	63.79	5.96		69.75

M. Fabrice MONCERET précise qu'il y a sept chambres en hébergement temporaire et que le Département prend en charge la dépendance compensable par l'APA au bénéfice des résidents pour un maximum 90 jours par an.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Bilan des aides facultatives délivrées par le CCAS du 01/01/2021 au 30/09/2021**

Bons d'achats alimentation/hygiène				
Nombre de ménages bénéficiaires	Montant moyen d'un bon alimentaire	MONTANT TOTAL DES BONS ALIMENTAIRES DÉLIVRÉS	MONTANT Budget Prévisionnel	Montant disponible
106	27,75 €	2 941,19 €	5 500,00 €	2 558,81 €

Secours financiers pour dette ENEO/EAU/LOYER/CANTINE				
Nombre de ménages bénéficiaires	Montant moyen par ménage	MONTANT TOTAL DES SECOURS ALLOUÉS	MONTANT Budget Prévisionnel	Montant disponible
51	194,00 €	9 898,45 €	15 000,00 €	5 101,55 €
33 versements pour des dettes ENEO				
20 versements pour des dettes EAU				
4 versements pour des dettes LOYER				
1 versement pour une dette CANTINE				

M. Michel TRESSIERES souhaite prendre la parole pour signaler qu'il y a des remarques négatives qui circulent sur les réseaux sociaux sur le fonctionnement de la Résidence du Bosc. M. TRESSIERES informe l'assemblée que son père a été résident de l'EHPAD durant deux mois et y est décédé dernièrement. Il tient à témoigner du dévouement et de l'écoute bienveillante dont toute l'équipe de l'EHPAD a fait preuve au quotidien auprès de son parent et des membres de la famille. Il souligne la compétence du personnel dans les différents domaines de l'EHPAD (administratif, soin, santé, entretien, cuisine et animation) qui fait un travail d'accompagnement énorme au quotidien et il tenait à les remercier.

Mme Josiane CATHALA intervient pour dire qu'elle confirme tout à fait les propos de M. Michel TRESSIERES, ayant eu également un parent à la Résidence du Bosc.

M. Fabrice MONCERET les remercie au nom de toute l'équipe de la Résidence du Bosc car c'est une reconnaissance de leur travail qui est compliqué et qui nécessite un engagement quotidien. Ces témoignages positifs sont d'autant plus nécessaires que l'EHPAD a été victime d'accusation de choses innommables en pleine situation de crise sanitaire alors qu'il était avant tout nécessaire durant cette période d'être rassemblé plus que jamais face aux difficultés liées à l'épidémie.

M. le Président remercie M. Fabrice MONCERET pour ses explications pédagogiques qui permettent à tout un chacun de mieux comprendre le fonctionnement et le budget de l'EHPAD.

M. Pierre ROBERT souhaite savoir quelles suites ont été données aux problèmes des deux agents qui ont fait preuve « d'indélicatesses » en août 2020.

M. le Président souhaite résigner le contexte en expliquant que le comité de direction composé à ce moment là de Mme Saliha SLIMANI-PASTUREL n'a pas traité le dossier et que c'est M. Fabrice MONCERET arrivé en octobre 2020 qui a dû engager une procédure longue car il était nécessaire d'avoir des éléments et des preuves pour pouvoir prendre des sanctions. Il y a eu une enquête pour que le tribunal puisse se prononcer. Le Conseil de discipline qui s'est réuni hier à Albi a prononcé comme sanction pour vol de carte bancaire la révocation de l'agent.

En ce qui concerne les faits au niveau du service de la Cuisine de la Résidence du Bosc, M. le Président affirme qu'il faut être très prudent et faire la différence entre les témoignages incertains et les faits réels, qu'il ne faut pas jeter l'opprobre sur des gens ni porter des accusations sans faits avérés. Pour le moment, la procédure d'enquête est en cours et s'il y a des éléments, des décisions seront prises en conséquence.

M. Pierre ROBERT demande si le Règlement Intérieur du Personnel est en cours d'élaboration. M. Fabrice MONCERET indique que des agents et des représentants du personnel par corps de métier (tirés au sort) vont participer à ce travail avec l'aide du Centre de Gestion. Il y aura quatre séquences d'échanges autour d'une table. C'est un travail d'organisation de l'établissement centré sur les besoins du Résident, de réalisation des plannings de travail avec les responsabilités de chacun qui seront clairement définies. Une trame sera utilisée mais il sera nécessaire de fixer les règles propres à la Résidence du Bosc.

Une planification est à venir pour modifier le Contrat de Séjour et le Règlement de Fonctionnement ainsi que pour réaliser le Projet d'Etablissement. La considération humaine doit être la première préoccupation. Le « secteur fermé » par exemple, ne doit pas être une solution unique. Il y a parfois besoin simplement d'un lieu d'apaisement. La solution de sortie peut être envisagée dans certains cas mais il est nécessaire de trouver des réponses en lien avec les familles. Il peut y avoir des solutions alternatives, des mesures de protection, de sécurité. Etre sécurisé la nuit par exemple et rester à son domicile le jour. Il y a plein de questions et différents besoins d'où l'intérêt d'un travail de complémentarité entre les différents acteurs qui doivent se connaître pour pouvoir échanger et pour pouvoir proposer des solutions adaptées.

Le dossier d'inscription pour demander un accueil en EHPAD comporte beaucoup d'informations et de pièces justificatives à fournir. Souvent ce dossier est à établir dans une situation d'urgence. Un dossier type pourrait être travaillé en se limitant dans un premier temps à une entrée médicale pour être certain que l'EHPAD soit adapté avant de demander toutes les autres informations administratives et financières.

---

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 16h.**